Plan d'aménagement détaillé (PAD) du Grand Chavalard

Assemblées primaires

Saxon et Charrat – Décembre 2013

Paul-Alain Clivaz

Responsable Energies renouvelables

Qu’est-ce que le PAD du Gd Chavalard?

- Carte avec les secteurs d’implantation des 5 éoliennes et les secteurs agricoles avec survol
- Règlement qui précise les mesures particulières d’aménagement et règle dans le détail l’affectation du sol

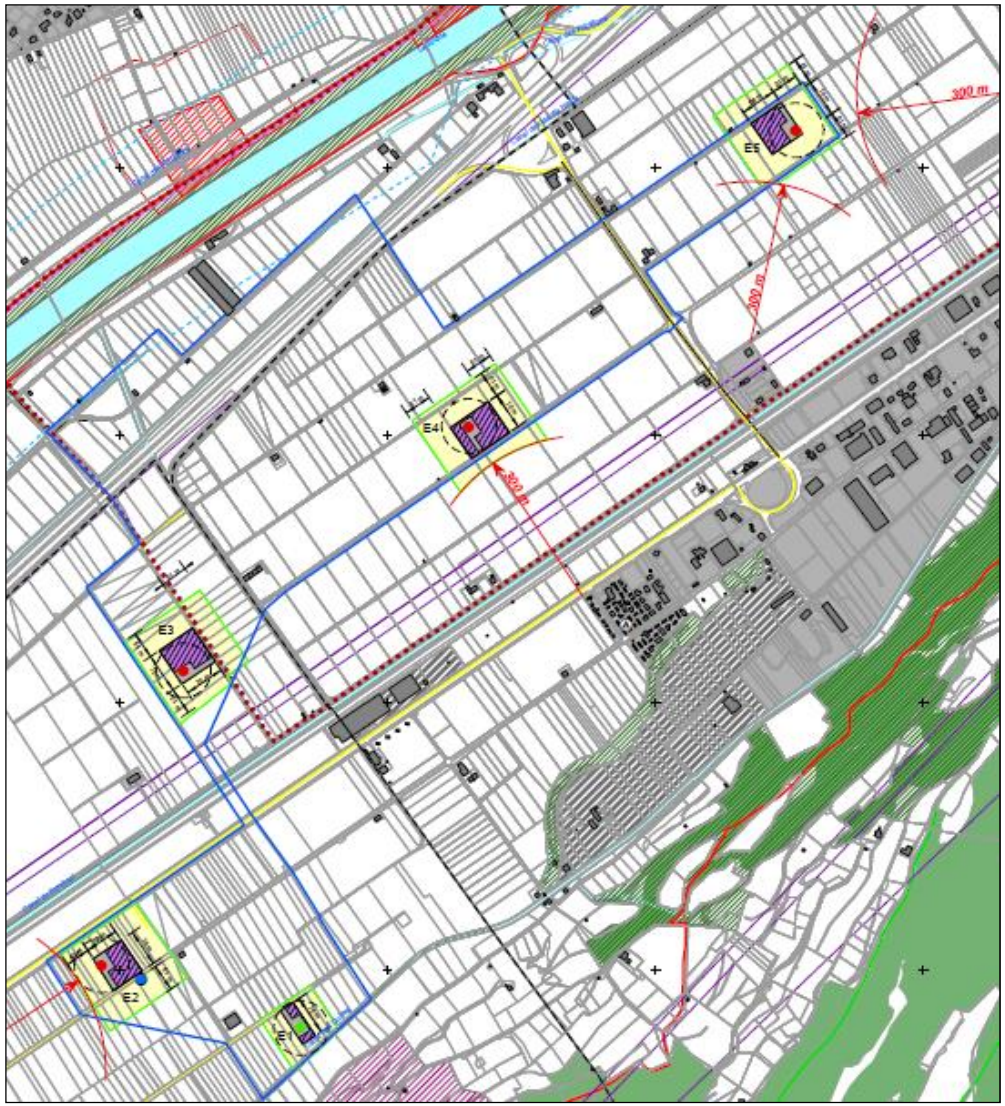

Etape d'un long processus

- Mise à l'enquête publique, par la société DMP Conseil Sàrl (propriété de M. Xavier Lonfat) d'un projet d'éolienne à Charrat (11.2007)
- Autorisation de construire une machine test, octroyée par la Commission cantonale des constructions (11.2008)
- Fondation de ValEole SA (12.2009)
- Reconnaissance par le Conseil d'Etat du parc éolien « Grand Chavalard » comme site propice selon le concept éolien valaisan (02.2011)
- Construction de l'éolienne test (07.2012)

Emplacements projetés

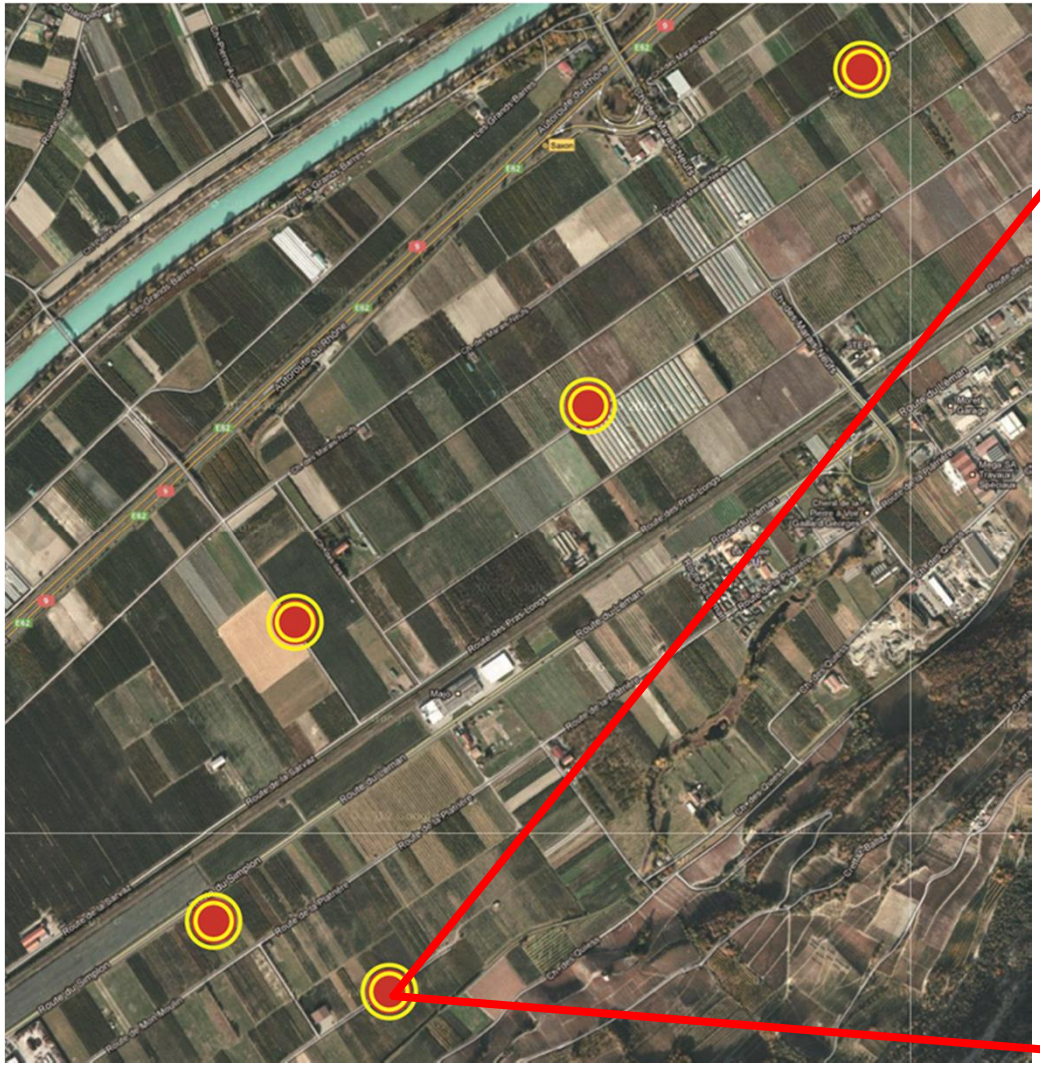

Adonis

Adonis - un bilan positif

- Coûts d'environ 7 millions de CHF
- Production annuelle de 7 millions de kWh
- Type de machine appropriée au régime des vents

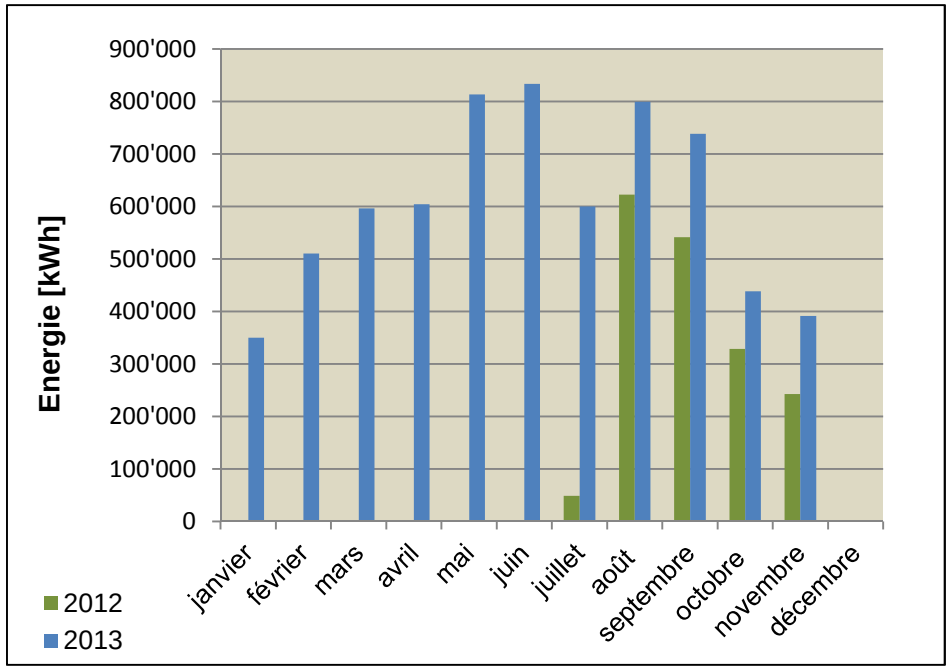

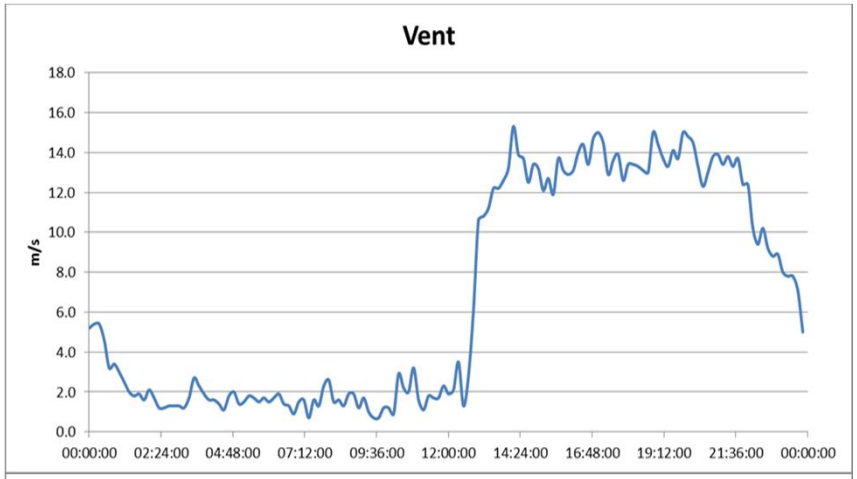

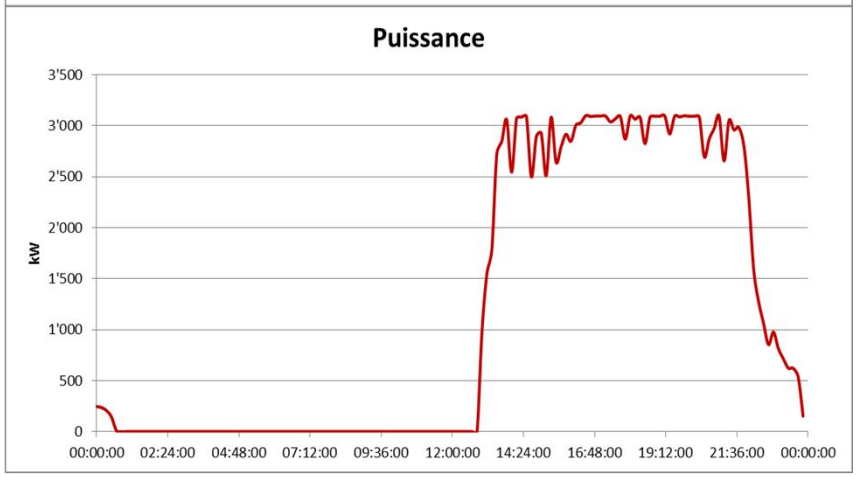

Etude d’impact sur l’environnement

- Obligatoire selon l’ordonnance fédérale relative à l’étude d’impact sur l’environnement (OEIE) pour des installations d’exploitation d’énergie éolienne d’une puissance installée supérieure à 5 MW
- Contribution de 9 bureaux

Thèmes traités	
Air et climat	Prévention des accidents majeurs / protection contre les catastrophes
Bruit	Forêts
Vibrations / bruit solidien propagé	Flore, biotope
Rayonnements non ionisants	Avifaune
Eaux	Chiroptères
Sols	Paysages et sites
Sites contaminés	Monuments historiques, sites archéologiques
Déchets, substances dangereuses pour l'environnement	Ombres clignotantes

Conclusions du RIE

- Faisabilité technique assurée des 5 éoliennes prévues
- Aucun impact significatif
- Respect de toutes les prescriptions définies dans les normes en vigueur
- Mesures de compensation
  - Assainissement et/ou enfouissement des lignes électriques moyenne et basse tension de la région
  - Vitesse d'enclenchement fixée à 4 m/s pour préserver les espèces rares de chauves-souris
  - Equipement d'arrêt automatique de l'éolienne E3 pour limiter les effets d'ombres clignotantes

Respect de l'OPB

Degré de sensibilité	Valeurs de planification Lr en dB (A)	
	Jour	Nuit
I ï zone détente	50	40
II ï zone habitation	55	45
III ï zone mixte ou agricole	60	50
IV ï zone industrielle	65	55

- Respect des valeurs de planification spécifiées dans l'ordonnance sur la protection contre le bruit pour tous les lieux d'habitation
- Validation par une campagne de mesure à Charrat

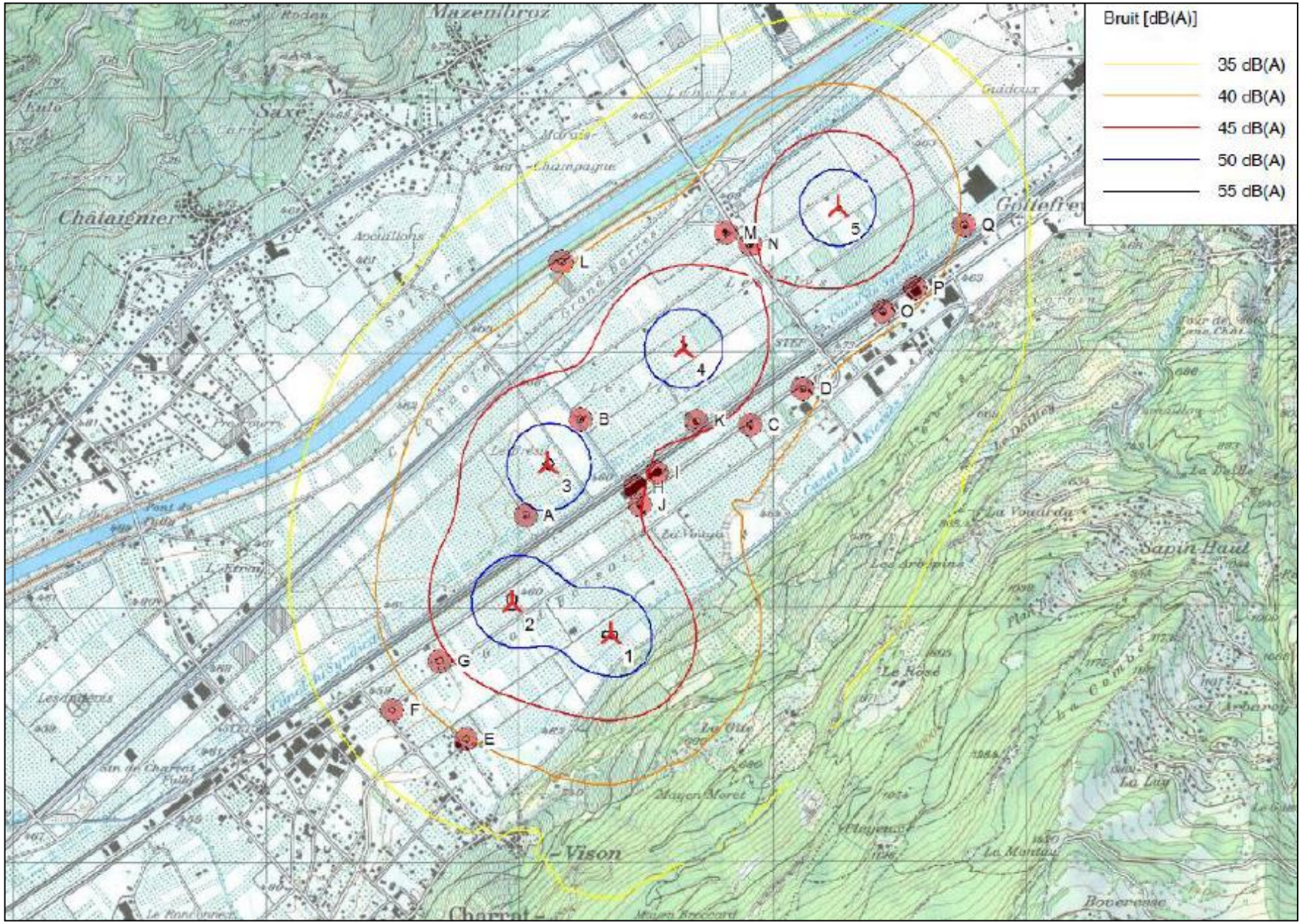
Bruit [dB(A)]
35 dB(A)
40 dB(A)
45 dB(A)
50 dB(A)
55 dB(A)
Mazembroz
Saxe
Châtaignier
Gollefrey
Vison
Sapin Haut
1
2
3
4
5
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q

Pourquoi si haut?

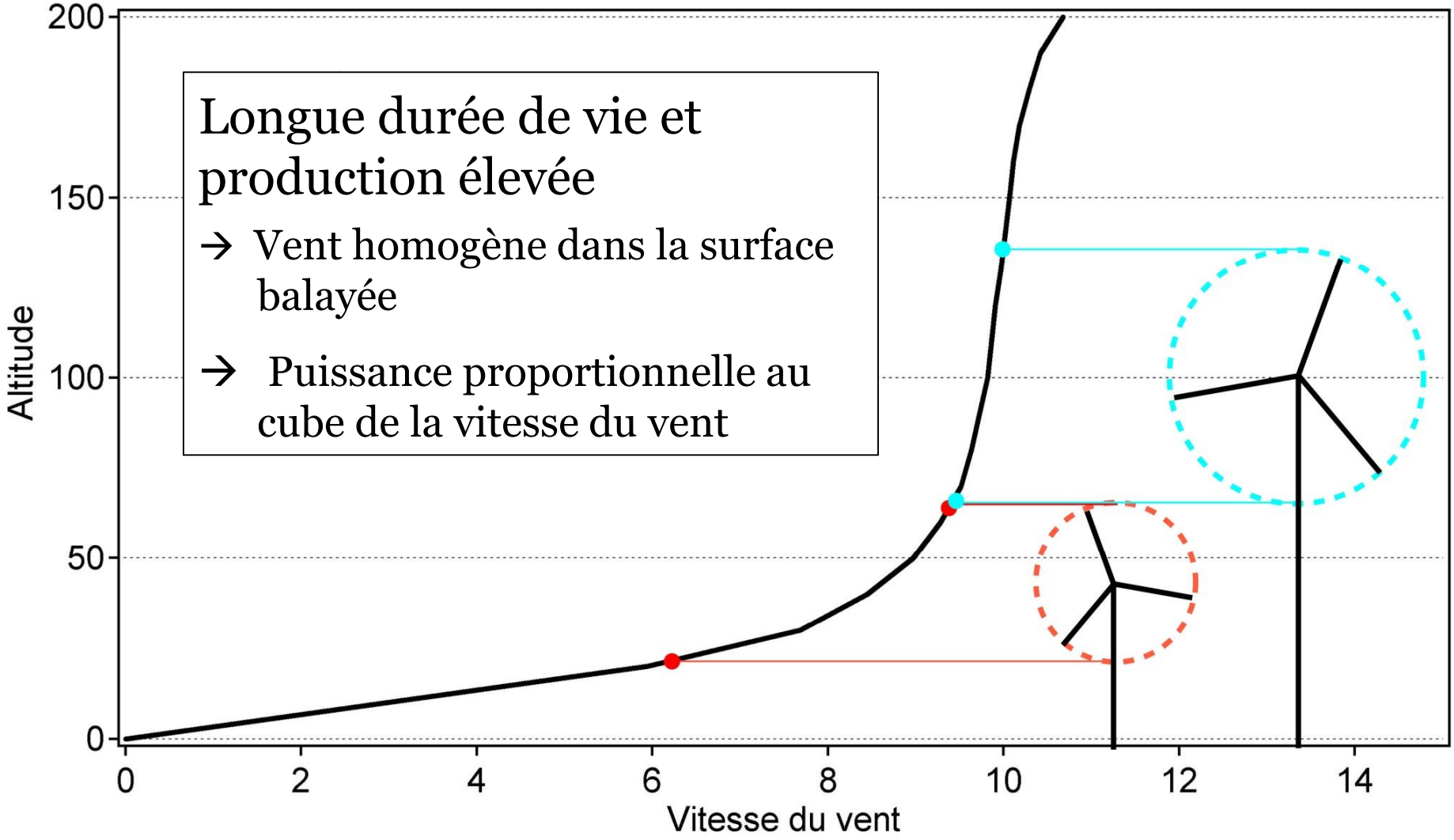

Comparaison

	E101	E-33
Hauteur du moyeu	99 m	37 m
Diamètre du rotor	101 m	33 m
Puissance	3000 kW	330 kW
Production annuelle estimée	6500000 kWh	325000 kWh
Ratio	1	20

Quelle production?

- Ne négliger aucune source d'énergie
  - Avec 34 mios de kWh, le parc contribue fortement à l'approvisionnement des 2 communes (36 mios kWh)
- Lissage de la charge

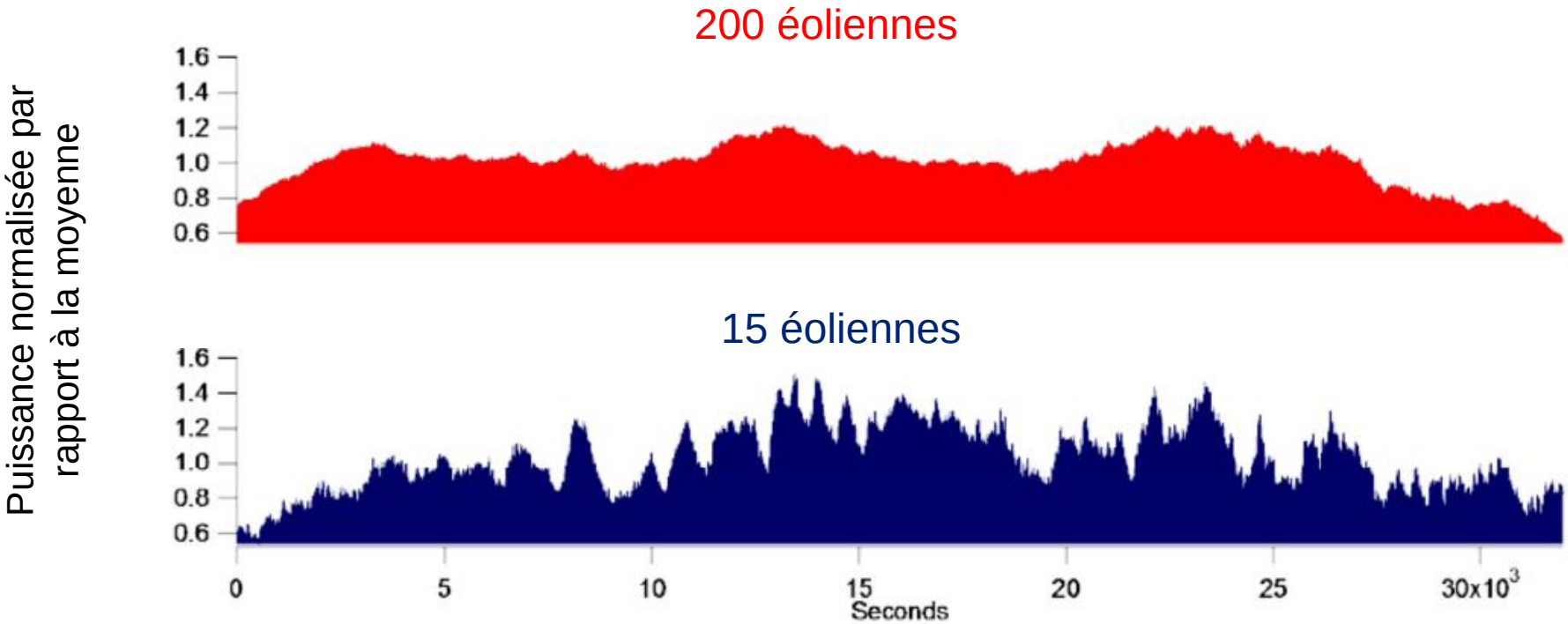

Approximativement 8 heures

Source: National Renewable Energy Laboratory

Pas de dépréciation immobilière observée

- Commune de Dorénaz

	Habitants	Prix terrains m²
2005	632	CHF 70.– à 80.–
2013	830	CHF 140.– à 180.–
	+31.3%	+113%

- Commune de Collonges

	Habitants	Prix terrains m²
2005	549	CHF 70.– à 80.–
2013	652	CHF 100.– à 160.–
	+19%	+73%

Etude auprès des riverains

- Enquête réalisée par les Université de Halle-Wittenberg et Saint-Gall
- Personnes résidant à moins de 5 kilomètres d'un des 7 parcs éoliens en Suisse
- 78% personnes favorables à l'éolien
  - Avantages jugés supérieurs aux inconvénients
    - Modernité de la technique
    - Contribution à la protection de l'environnement
    - Indépendance énergétique
    - Sortie du nucléaire
  - Côté nuisances
    - Atteintes portées aux oiseaux, aux chauves-souris et au paysage

Etude auprès des riverains - suite

- 76% des personnes aucunement ou très faiblement gênées par
  - Signalisation de l'obstacle
  - Effet d'ombre
  - Mouvement rotatif
  - Bruit
  - Impact sur le paysage
- 6% des personnes moyennement ou fortement affectées, à prendre au sérieux
  - Nuisances similaires ou inférieures à celles provoquées par les autoroutes, activités agricoles, lignes haute tension ou antennes

Un capital en mains publiques

- Les communes de
  - Charrat
  - Saxon
  - Martigny
  - Fully
  - Riddes
  - Saillon

  détiennent 50% des parts de ValEole

- L'autre 50% est en mains de sociétés électriques locales appartenant à des collectivités publiques

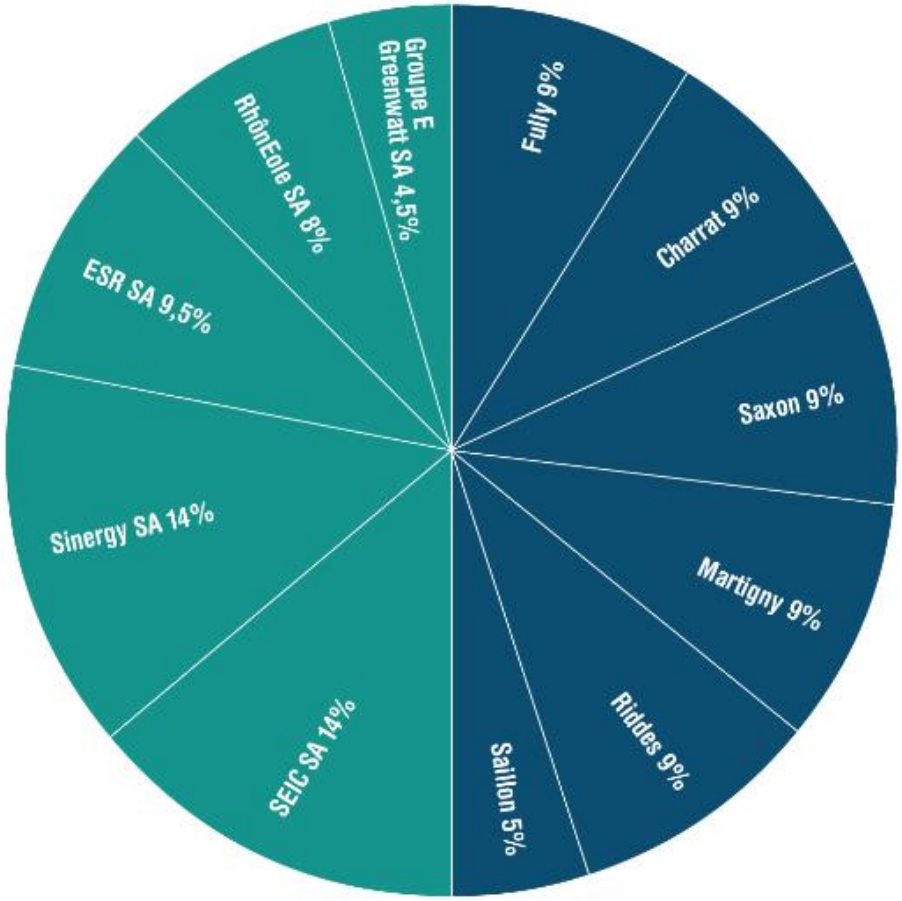

En partenariat avec les Communes

- Elles maîtrisent l'aménagement de leur territoire et le développement des projets
- Elles sont garantes de réalisations adaptées au milieu et respectueuses de l'environnement
- Elles bénéficient de retombées économiques
  - Redevances annuelles d'environ 140'000 francs par éolienne à répartir selon le lieu d'implantation des éoliennes
  - Entrées fiscales
  - Dividendes

Conclusion

- Site très favorable
  - Un des rendements les plus élevés du pays
- Projet en mains des communes et de la population locale
  - Maîtrise du territoire
  - Retombées économiques
- Indépendance énergétique
  - Cinq éoliennes couvrent l'équivalent de la consommation des commune de Saxon et Charrat

Merci de votre attention